

<https://47.snuipp.fr/Ce-qui-change-a-la-rentree-2025>



# Ce qui change à la rentrée 2025

- École -

Date de mise en ligne : mardi 26 août 2025

Dernière mise à jour : 26 août 2025

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Sommaire

- [FRANÇAIS-MATHS : NOUVELLES PRESCRIPTIONS](#)
- [NOUVEAU SOCLE COMMUN](#)
- [EVAR : UN PROGRAMME EN APPUI](#)
- [SENSIBILISER AUX STÉRÉOTYPES DE GENRE](#)
- [« Brisons le silence »](#)
- [DÉPLOIEMENT des PAS](#)
- [UNE SANTÉ MENTALE PEAU DE CHAGRIN](#)
- [10](#)

## Synthèse des principales nouveautés de la rentrée 2025

<insérer\_sommaire>

# FRANÇAIS-MATHS : NOUVELLES PRESCRIPTIONS

Les nouveaux programmes en français et en mathématiques entrent en vigueur en septembre 2025 pour les cycles 1, 2 et le CM1. Ils sont désormais structurés autour de repères annuels, voire infra annuels, remettant en cause la notion de cycle. Ces textes révèlent une vision formatée des élèves et dessaisissent les PE de la conception de leurs enseignements. L'accent mis sur l'application de procédures relègue au second plan la compréhension et le sens des apprentissages.

En revanche, pour les autres domaines d'enseignement et l'ensemble des programmes de CM2, les textes restent inchangés.

Les sciences de l'éducation ont montré que cette vision des savoirs et des apprentissages participent à l'accroissement des inégalités.

# NOUVEAU SOCLE COMMUN

Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture redéfinit les bases de la scolarité obligatoire. Il devrait être publié à l'automne.

# EVAR : UN PROGRAMME EN APPUI

Les enseignants et enseignantes de la PS au CM2 vont enfin pouvoir s'appuyer sur un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle dans leur classe. Des documents d'accompagnement et un parcours m@gistère seront à disposition.

Une formation bien plus ambitieuse serait nécessaire pour outiller réellement les PE et permettre l'effectivité de cette éducation.

Les familles seront informées du contenu du programme et de sa mise en œuvre.

# SENSIBILISER AUX STÉRÉOTYPES DE GENRE

Dans le cadre du plan « Filles Maths », tous les personnels devraient bénéficier d'une sensibilisation aux stéréotypes de genre avant le 15 septembre. Faute de moyens, cette information de deux heures devrait être animée par les directrices et directeurs d'école à partir d'une capsule vidéo.

Si la prise de conscience des risques de reproduction involontaire des biais est indispensable, cette mesure est surtout un effet d'annonce. La formation doit être plus conséquente et réalisée par des personnels dédiés.

## « Brisons le silence »

Au retour d'un voyage scolaire avec nuitée, tous les élèves du CP au CM2 devront remplir un questionnaire anonyme en ligne ou en format papier.

Ce protocole s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les violences physiques, morales et sexuelles, suite à l'affaire Bétharram. Il a pour but de libérer la parole, détecter et prendre en charge les situations de violences révélées.

Mais que faire de réponses anonymes dévoilant des cas graves sans procédure claire ? Le ministère ne l'a pas prévu...

## DÉPLOIEMENT des PAS

Près de 500 Pôles d'appui à la scolarité (PAS) seront déployés sur le territoire. Un dispositif qui « *doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau, qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap* ».

Un binôme PE spécialisé et personnel médico-social est prévu pour la coordination du dispositif.

Mais seuls 150 postes Éducation nationale ont été réservés pour financer à la fois les PAS, les toutes petites sections et le plan autisme.

Sans cadrage national, sans moyens suffisants et sans coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS), de nombreux dispositifs ne pourront fonctionner correctement.

## UNE SANTÉ MENTALE PEAU DE CHAGRIN

Des pôles de santé mentale, bien-être et protection de l'enfance seront mis en place dans chaque département réunissant quatre conseiller-es techniques (médecin, infirmier-e, assistant-e social-e et PsyEN). À moyen constant, ce nouveau dispositif va ponctionner le nombre de PsyEN déjà largement insuffisant pour pouvoir suivre les élèves qui en ont besoin.

# 10

C'EST EN MÈTRES LE RAYON D'INTERDICTION DE FUMER autour des points d'accès publics que sont les écoles, depuis juillet 2025. Cela concerne aussi les aires de jeux collectives, les bibliothèques, les équipements sportifs ainsi que les parcs et les plages.